

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 02 Avril 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 482**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2025**

Mme la Maire expose :

Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, qui précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 Février 2025.

Délibération adoptée à 25 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Eric FREYBURGER et Adèle MARCHAL).

Le secrétaire de séance

Alain JACQUINEZ

La Maire

Noëllie HESTIN